

**T**ITRE PROFESSIONNEL

# INGÉNIEUR • E DU SON

# **OBJECTIFS**

Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel ont énormément évolué les dernières années. D'un point de vue technique d'une part, puisqu'aujourd'hui la création du son est aussi importante en postproduction qu'au moment du tournage. L'ingénieur•e du son doit désormais maîtriser le traitement des données numériques autant que la prise de son. Les métiers ont également changé du fait de l'évolution de l'industrie : aujourd'hui, un•e ingénieur•e du son doit pouvoir passer d'une série télévisée à un film de cinéma en effets spéciaux, en passant par des formats innovants pour le Web ou les plateformes. La CinéFabrique propose une certification qui prend en compte l'ensemble de ces évolutions et permet aux futur•es professionnel•les d'être au plus près des réalités et des attentes du métier.

L'ingénieur•e du son, également appelé•e chef•fe opérateur•ice du son, ou bien monteur•se son ou mixeur•se réalise l'ensemble de la bande sonore du film d'un point de vue technique, pratique et artistique, de la prise de son à la postproduction. lel travaille très majoritairement au sein d'une équipe qui rassemble plusieurs chef•fes de poste responsables du son : chef•fe opérateur•ice du son, monteur•se son, et mixeur•se. L'ingénieur•e du son est garant•e de la qualité technique et artistique de la bande sonore du film. lel participe à la conception de la bande sonore avec le•a réalisateur•ice, prépare le tournage, assure les choix de matériel technique du son et réalise l'ensemble de la prise de son. lel est également responsable du rendu final du son et en assure la postproduction. En post-production, l'ingénieur•e du son qui place les différents éléments du son sur l'image (sons directs, sons seuls, sons additionnels, bruitages, ambiances, musiques...) est appelé•e le•la monteur•se son (ou chef•fe monteur•se son). L'ingénieur•e du son qui gère ensuite les niveaux des pistes son les unes par rapport aux autres est appelé•e le•la mixeur•se.

Bloc 1 : Déterminer la direction artistique et technique d'un projet sonore pour une œuvre cinématographique ou audiovisuelle

Bloc 2 : Réaliser la mise en œuvre technique et artistique de la prise de son d'une œuvre cinématographique et/ou audiovisuelle lors du tournage

Bloc 3 : Réaliser le montage son d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle

Bloc 4 : Réaliser le mixage d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Durée:** - 1e année (tronc commun) : 1225h de temps pédagogiques - 9 mois de début septembre à fin mai

- 2<sup>e</sup> année (spécialisation) : 1631 h de temps pédagogiques - 14 mois de début juin à fin juillet

- 3e année (alternance) : 1050h en entreprise et 595h en formation à l'école - 11 mois de fin août à fin juillet

Lieu: Présentiel - La CinéFabrique - 5 rue Communieu 69009 Lyon

Accessibilité: Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements et un matériel adapté peuvent être prévus. Pour tout besoin ou demande, nous contacter à info-handicap@cinefabrique.fr

**Coût de la formation :** - 1 e et 2 e années : la formation est gratuite

- 3e année : 24 000€ pris en charge par l'employeur

Méthodes et moyens pédagogiques: L'école est dotée de matériel professionnel (microphones Schoeps, enregistreurs Cantar, Nagra, Sound Design...) et équipée en postproduction de matériel et logiciels professionnels (Protools, Avid), de 38 boxes de montage individuels, 4 auditoriums de mixage, et une salle de projection. La pédagogie s'appuie d'abord sur une pratique intensive et des expérimentations, complétées par des modules. Les élèves sont encadré•es par des professionnel•les de toutes les sensibilités et de tous les domaines techniques du son. La formation met en avant la démarche artistique et l'acquisition d'une vision personnelle au service d'un•e réalisateur•ice.

# Validation du Diplôme et obtention du Titre <u>professionnel</u>

Le titre de « Ingénieur•e du son » (RNCP37498) est inscrit au RNCP et est délivré par la CinéFabrique sur décision de France compétences en date du 24 avril 2023.

Les titres professionnels s'obtiennent après validation d'un ensemble de compétences nécessaires à l'exercice du métier visé. Pendant leur parcours à la CinéFabrique, les étudiants et étudiantes acquièrent ces compétences lors des modules pédagogiques, des périodes en entreprise et des tournages auxquels iels participent. À la fin de la 3ème année, un jury de certification se réunit et valide ou non l'acquisition des compétences nécessaire à l'obtention de la certification professionnelle. Le jury s'appuie sur les éléments suivants : le résultat des évaluations certificatives, le règlement de certification, la liste des candidat es et le résultat des évaluations des périodes en entreprise.

Parallèlement, à la CinéFabrique Lyon uniquement, au bout de deux années, l'Université Lumière-Lyon 2 accorde aux étudiant.e.s 120 crédits (ECTS) qui valident le Diplôme Universitaire « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia », ce qui leur permet d'entrer en Licence Professionnelle. En troisième année, l'Université Lumière-Lyon 2 leur accorde, sur décision du jury de Licence, la Licence Professionnelle "Technique du Son et de l'Image".

# **E**T APRÈS

#### Débouchés:

- Ingénieur e du son/chef fe opérateur ice du son
- Assistant e son (et/ou « perchman woman »)
- Monteur se son
- Mixeur-se

#### **Depuis 2019:**

93% 100% 0%

d'insertion pro à 6 de réussite d'interruption de mois parcours

# Admission à la Formation Initiale

#### Conditions d'inscription à l'examen d'entrée

- Être âgé de 18 à 26 ans dans l'année civile en cours,
- Être de nationalité française ou ressortissant.e de l'espace économique européen, ou à défaut bénéficier d'un titre de séjour en cours de validité,
- Aucun niveau d'étude n'est requis à l'entrée de la CinéFabrique.

Pour participer aux épreuves sélectives de l'examen d'entrée, les candidat.es doivent s'inscrire en ligne. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire sur Parcoursup pour intégrer la CinéFabrique.

Cliquez ici pour plus d'information sur l'admission à la formation initiale.

# OBTENTION DU TITRE PAR LA VAE

Les parcours VAE sont ouverts à toute personne, sans limite d'âge, de nationalité, de niveau d'études et de statut, et permettent de faire reconnaître son expérience professionnelle afin d'obtenir un de nos titres professionnels. Aucun minimum en terme de durée d'expérience n'est exigé. L'expérience peut avoir eu lieu en France ou à l'étranger, être actuelle ou passée, continue ou discontinue.

- Les inscriptions sont ouvertes du 1 er septembre au 31 octobre 2024
- Les candidat es doivent envoyer à **formation.continue@cinefabrique.fr** leur Livret 1 rempli (<u>Cerfa n°12818\*02</u>) ainsi que toutes les pièces justificatives demandées

Pour en savoir plus sur la VAE, n'hésitez pas à nous contacter : formation.continue@cinefabrique.fr

